

DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS
CANTON AUCHEL
COMMUNE DIVION

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2025-0092

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de la ville de Divion,

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1964 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, la délibération du 12 juin 2008 relatives à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu, l'arrêté n°2021-0314 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1 janvier 2022.

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Sandrine DUSSART	Adjoint technique	01/07/2024
Marie Claude LECLERCQ	Adjoint technique	01/07/2024
Catherine OSINSKI	Adjoint technique	01/07/2024

Avancement au grade d'ATSEM principal de 1^e classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Sandrine FONTAINE	ATSEM principal de 2 ^e classe	01/07/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables

Total	Hommes	Femmes
4	0	4

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
7	2	5

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-la-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.



Fait à DIVION le 25 mars 2025
Le Maire


Jacky LEMOINE